

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP



BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

MAI
2014

POSTE - TBM

70^e année - n°5 - mai 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

1^{er} mai Solidarité de tous les travailleurs

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Élections !
Et après... ?
P. 3



POSTE
Reprise du
dialogue social
P. 9



TBM
Dans nos régionales
P. 13

Campagne GACEHPA

Le GACEHPA est un mouvement qui a pour objectif de rendre l'avortement accessible à toutes les femmes dans de bonnes conditions en l'intégrant dans une politique de liberté d'accès à la contraception et à l'épanouissement sexuel.



Euromanif contre le dumping social

Nous étions plus de 50 000 manifestants, venus de toute l'Europe, qui, à l'appel de la CES, ont défilé ce 4 avril dans les rues de Bruxelles, exigeant une « nouvelle voie pour l'Europe », la fin des politiques d'austérité et du dumping social.



Plus de photos sur notre page Facebook

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Concours de pêche (étang à Velaines)

L'Amicale des Pensionnés organise **le 7 juin** un concours de pêche de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pêcheurs, repas chaud compris.

Maximum : 20 équipes

Date limite d'inscription : le 15 mai 2014

Renseignements : mardi de 14h à 16h.

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting - Orateurs :
J. Thonon, secrétaire régional intersectoriel CGSP Namur,
M. Abdissi, président national CGSP-Cheminots,
A. Demelenne, présidente IW-FGTB et secrétaire fédérale FGTB,
G. Fays, secrétaire régional interprofessionnel FGTB Namur.
- Barbecue géant, ambiance musicale et animations.

Réservation :

- par téléphone : 081 72 91 43 ou 081 72 91 19,
- par mail : maryse.dussart@cgsp.be
aurore.dessy@cgsp.be

Journée pétanque

La Commission intersectorielle des Pensionnés et Pré-pensionnés de la CGSP vous donne rendez-vous pour une journée de pétanque **le 15 mai**, rue du Beau Vallon, 162 à Saint-Servais.

Inscription dès 9h.

Barbecue + dessert 12 €/personne.

Le paiement le 9 mai fait office de réservation.

Contact : Maria Pasquarelli 081/55 91 62 – 0476/36 68 88.



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.
« La Manifestation »
de My Hahn Hélène NGUYEN.

Élections ! Et après... ?

« Les syndicats ne doivent jamais être associés à un groupement politique ni dépendre de celui-ci ; autrement, ils ne rempliraient pas leur tâche et recevraient un coup mortel. Les syndicats sont les écoles du socialisme. Dans les syndicats, les ouvriers deviennent socialistes parce qu'ils y voient chaque jour, de leurs propres yeux, la lutte contre le capital. Les partis politiques, quels qu'ils soient, n'enthousiasment les masses travailleuses que passagèrement, pour quelque temps seulement, tandis que les syndicats les retiennent d'une façon durable, et ce sont eux seulement qui peuvent représenter un vrai parti ouvrier et opposer un rempart à la puissance du capital. La grande masse des travailleurs, sans distinction de parti, a reconnu que sa situation matérielle doit être améliorée. Si sa situation matérielle s'améliore, le travailleur peut se consacrer davantage à l'éducation de ses enfants ; sa femme et ses enfants n'ont plus besoin d'aller travailler à la fabrique ; lui-même peut exercer davantage son intelligence et prendre soin de son corps ; il devient ainsi, sans même s'en douter, socialiste. »

Réponse de Karl Marx au trésorier général des syndicats des métallurgistes allemands, publiée dans la revue Volksstaat, 17, 1869.

Voici une citation qui - exception faite de la division des rôles masculin et féminin qu'elle propose - garde, en un sens, toute son actualité près de 150 ans après avoir été écrite par Karl Marx. L'indépendance syndicale, que ce soit à l'encontre du pouvoir (économique ou politique) ou vis-à-vis des partis politiques, est en effet indispensable. Que ce soit par rapport aux partis qui participent à des coalitions ou des partis qui sont dans l'opposition, l'organisation des travailleurs, y compris de celles et ceux qui n'ont plus d'emploi, doit mener sa propre stratégie, ne pas aliéner sa liberté de critiquer et exercer son rôle de contre-pouvoir en toutes circonstances.

Mais l'indépendance syndicale ne veut pas dire neutralité, bien sûr. C'est à ce titre que la CGSP invite ses affiliés, et le monde du travail, à voter à gauche, à empêcher les partis de droite et d'extrême droite ou les partis qui veulent mener des politiques de discriminations à avoir des élus.

À la CGSP, comme à la FGTB, il y a des membres et des militants de sensibilités différentes : il y a des membres du PS, d'Ecolo, du PTB, de la LCR, du PC, du Mouvement de gauche, de Vega, du PSL. Il y a aussi, majoritairement, des membres et des militants qui ne sont pas membres d'un de ces partis et qui souhaitent l'unité des travailleurs.

La richesse de notre organisation est faite de cette volonté commune de défendre l'intérêt des travailleurs et d'exercer ce rôle de contre-pouvoir mais elle est faite aussi de la diversité des sensibilités des camarades qui la font vivre au quotidien. Le débat est riche et important mais il ne doit pas mener à la division des travailleurs, votons **à gauche assurément !**

Les combats ne vont pas manquer, ni d'ici les élections ni après les élections. Quel que soit le résultat des scrutins, les politiques d'austérité ne vont pas s'arrêter. Comparaison n'est pas raison, la majorité progressiste absolue en France mène une politique d'austérité et les organisations syndicales des services publics manifestent ce 15 mai à Paris. La défense de nos intérêts passe aussi par le combat au quotidien, y compris dans la rue, car nous n'avons d'autre moyen que de démontrer notre unité.

Votons à gauche, battons la droite et surtout l'extrême droite et luttons encore et toujours pour nos droits et nos conquêtes !

Quelle(s) fin(s) pour l'Europe ?

Le 4 février dernier, la CGSP wallonne a reçu, dans le cadre d'une journée de formation, Cédric Durand, coordinateur de l'ouvrage En finir avec l'Europe et Élisabeth Gauthier, membre du réseau Transform et également co-auteur de l'ouvrage Changer d'Europe pour faire le point ensemble sur la construction européenne, les difficultés et les questions stratégiques qu'elle soulève au sein des syndicats. Autant de balises bien utiles en cette période électorale.

Suite à la crise, l'Union européenne et le projet européen sont devenus une source de tensions et de réflexions majeures. Partant, cette évolution devrait induire un vif débat quant à l'attitude à adopter à l'égard de cette dernière. Au-delà du dogme européiste faisant de l'intégration européenne un mythe indiscutable et indiscuté, la construction européenne pose un problème de nature systémique à la gauche : un projet de gauche peut-il faire l'économie d'un affrontement avec l'Europe ? La sortie de l'Euro et la rupture avec l'Union européenne sont-elles une condition *sine qua non* d'une autre Union européenne ? Comment influencer sur l'Union européenne alors que la plupart des luttes restent nationales et ne se mènent pas ou rarement simultanément ?

La démocratie dévoyée

Les différents traités constitutifs ont emprisonné la politique économique dans des rets si serrés que les peuples n'ont plus le pouvoir de choisir leur avenir, c'est ce que Cédric Durand désigne sous le vocable de *césarisme bureaucratique*. Sous l'effet d'aubaine que représente la crise, l'Union européenne a procédé à une mise à distance de toute forme de contrôle démocratique et de responsabilité devant les peuples. L'UE a donc pris la forme d'un régime politique autoritaire, disposé à suspendre les procédures démocratiques en invoquant l'urgence économique ou financière. Cette évolution montre également deux cadavres et un revenant : les deux cadavres sont *l'europhisme* (l'Europe

comme phare de la civilisation) et *la souveraineté des peuples* (celle-ci ayant été sacrifiée par et pour l'oligarchie financière) et le revenant n'est autre que la montée en puissance des extrêmes droites.

Sortir de l'Europe/de l'Euro ?

Cédric Durand soumet l'idée d'une suspension du processus européen, une sorte de temps mort pour reconstruire à l'échelon national. Même si la désobéissance européenne et la sortie de l'Euro ne créent pas le changement, elles en sont néanmoins la condition incontournable. De plus, l'idée de la rupture est un préalable à poser qui indique l'installation d'un rapport de forces.

Pour Elisabeth Gauthier, la désagrégation de l'Union et la sortie de l'Euro ne sont pas nécessairement la réponse appropriée. En quoi l'éclatement de l'Euro serait-il positif ? La Grande-Bretagne n'est pas dans la zone Euro. Or, c'est un paradis néolibéral. La question de l'Euro n'est donc pas en tant que telle la solution. Autrement dit, il est erroné de penser que la destruction des institutions de l'Union européenne est la réponse pour la confrontation de classe. Par ailleurs, le *césarisme bureaucratique* mis en avant par Cédric Durand vaut aussi pour les États. La question qui se pose est de savoir comment les combattre partout. Pour le réseau *Transform*, il s'agirait préalablement de rechercher tous les leviers à actionner afin de modifier les rapports de force dans l'immédiat en espérant que la gauche parvienne dans un pays de l'UE à créer un moment

de rupture politique.

Cédric Durand plaide, lui, en faveur d'un temps mort, d'une suspension permettant un retour vers l'échelon national.

L'échelon national

Mais pourquoi cette volonté de repartir du national pour mieux rebondir ? Tout d'abord, Cédric Durand constate que la défense absolue et acharnée du cadre européen par la social-démocratie a entraîné l'abandon du terrain de l'opposition à l'extrême droite et cette dernière n'a eu aucun scrupule à piller des idées précédemment défendues par la gauche. En somme, devant ce terrain laissé en friche, elle s'empare des malaises mais n'en fait pas une lecture de classe.

Pour Cédric Durand, il est primordial de refuser la démission intellectuelle et politique qui consent à se laisser dépouiller de tout – Euro, critique de la finance et même lutte des classes – dès lors que l'extrême droite a mis le grappin dessus. C'est ce qu'il appelle la *ruse de la raison internationaliste* : un mouvement stratégique, pas un ralliement à la chimère de l'indépendance nationale.

Pour lui, le projet des gauches sociales serait d'abattre le cadre européen avec et par le biais de moments nationaux de rupture. Cette inclinaison est également influencée par l'absence de synchronisation des mouvements sociaux dans l'espace européen et ce alors que les classes dominantes sont autrement organisées à l'échelle européenne. Cette fragmentation géographique des

mouvements sociaux en Europe s'explique également par le fait que « *si la fabrique du politique est désormais européenne, cela n'implique pas pour autant que la vie politique elle-même le soit devenue* »¹. Cette ruse de la raison internationaliste ne garantit pas nécessairement un vernis progressiste aux politiques menées mais elle permettrait de définir d'abord des politiques économiques répondant à l'urgence de la situation politique.

Pour Élisabeth Gauthier, par contre, il importe avant toute autre chose de constituer « *un bloc historique capable de créer une nouvelle hégémonie pour imposer un véritable changement* »².

À quelle(s) fin(s) ?

Les questions qui requièrent une réponse immédiate sont bien évidemment multiples. Le plein-emploi par le financement public, un plan d'investissement pour la sobriété énergétique, des circuits productifs courts (une sorte de *New Deal* pour la transition écologique), la soumission de la finance et un moratoire sur les dettes, leur audit et leur éventuelle annulation partielle ou totale : ces seules pistes impliquent une rupture avec les institutions de l'Union européenne.

En outre, le « *financement public d'un plan massif de création d'emploi dans les secteurs où les besoins sociaux sont les plus forts et les gains de productivité les plus faibles (éducation, santé, environnement, logement, qualité de vie, loisirs, agriculture de proximité)* »³ constituerait à la fois une réponse à l'urgence sociale et une sortie du productivisme.

Conclusions provisoires

De tout ceci, il ressort indubitablement que « *la refondation de l'Europe n'apparaît plus comme un horizon lointain mais comme une question d'actualité* »⁴ et que, dans ce cadre, la rupture n'est pas une fin en soi mais pourrait s'avérer être un moyen indispensable.

Est-il exagéré de dire que l'Union européenne constitue en quelque sorte un bain révélateur de certaines impasses actuelles : crise de la social-démocratie, crise de la démocratie, faillite et surdité des élites, question du rapport au politique ?

Cédric Durand



Élisabeth Gauthier



Concernant la construction européenne, un triple choix se profilerait à l'horizon : faire une croix sur le processus européen ou se lancer à long terme dans une sorte de planification fédératrice (grands travaux, harmonisation par le haut, etc.) afin de contrer les dérives autoritaires actuelles de l'UE (c.-à-d. changer le cadre de référence sans sortir du cadre) ? La troisième voie souhaiterait, au vu des rapports de force actuels, freiner la poursuite du processus de fédéralisme puisque celui-ci, à l'heure actuelle, ne peut que renforcer des institutions favorables aux ajustements structurels.

Ce débat polémique et pédagogique a permis de poser de véritables questions sur les valeurs de cette Europe à construire et les moyens politiques nécessaires à cette fin. En somme, un débat autour des choix de société dans

laquelle nous voulons vivre (voulons-nous tous vivre dans une société inféodée au joug de la prétendue concurrence libre et non faussée ?)

Un débat où une question en ouvre une autre mais n'est-ce pas là un des principes constitutifs de la formation ?

Retrouvez cet article, dans une version plus développée, sur le site de la CGSP wallonne : www.cgspwallonne.be

1. Cédric Durand, Razmig Keucheyan, *Désobéir à l'Union européenne*, Regards, 7 janvier 2014.
2. Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat, Louis Weber, *Changer d'Europe*, Éditions du Croquant, Brignais, 2013, p. 89.
3. Cédric Durand, *L'embarras européen*, in *La Revue des Livres* n°14, nov-déc. 2013, p. 6.
4. Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat, Louis Weber, *op.cit.*, p. 95.



Ratification du TSCG – Promesses non tenues

En signant le TSCG malgré les nombreuses protestations de la FGTB wallonne, le Parlement fédéral s'était engagé à consulter les syndicats sur les modalités de transposition en loi belge qui auraient permis d'atténuer quelque peu les effets désastreux de ce Traité. Malgré les promesses, il n'en a rien été !

Le 2 mars 2012, les chefs de gouvernements de 25 États membres de l'UE ont signé le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance). Les États concernés ne peuvent dorénavant présenter un budget dont le déficit est supérieur à 0,5 % du PIB. C'est la « règle d'or » !

Si le déficit dépasse 3 %, des sanctions automatiques (sous forme d'amendes) seront réclamées par la Commission européenne. Les sanctions prévues sont de 0,1 % du PIB, soit, pour la Belgique, environ 400 millions d'euros ! Les États doivent, en vertu de ce Traité, inscrire ces principes dans leur constitution ou dans une loi à portée équivalente.

Dès avril 2012, la FGTB wallonne a commencé à alerter la population et le monde politique sur les dangers que représente le TSCG à tous les niveaux : budgétaire, social, économique et démocratique. Au-delà des arguments justifiant le refus d'un tel Traité, la FGTB revendiquait l'organisation d'un débat public national et, au minimum, une audition au niveau des Parlements avant que ceux-ci ne ratifient le Traité.

Chronique d'une sourde oreille

Ce fut la sourde oreille ! Malgré de nombreuses interpellations, les Parlements ont systématiquement refusé d'auditionner les syndicats, à l'exception de l'audition organisée par des représentants des Parlements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà des arguments habituels en faveur du Traité (« ça ne change rien », « ce serait trop dangereux de ne pas le voter » ...), un argument et une promesse reviennent systématiquement : c'est la transposition du TSCG dans la loi nationale qui est importante, car c'est là qu'il y a des marges de manœuvre à exploiter pour limiter le caractère néfaste du

Traité (pour la définition des déficits structurels, pour l'immunisation de certaines dépenses sociales, pour l'exclusion de certaines dépenses d'investissements dans le calcul du déficit). C'est donc dans ce cadre que des auditions devront avoir lieu. Les organisations syndicales obtiennent donc à plusieurs reprises (notamment du PS et d'Ecolo) la promesse qu'elles seront consultées lors de la phase de transposition, afin de voir comment intégrer au mieux des éléments restreignant les effets du TSCG.

Le 7 mai 2013, en Commission des Relations extérieures du Sénat, M. Mahoux (PS) déclare que son « groupe votera le projet, mais insiste fortement sur le fait que cette traduction en droit belge devra faire l'objet d'une large discussion [...] avec les interlocuteurs sociaux ».

Le 5 juin 2013, la Commission des Relations extérieures de la Chambre rejette la demande d'audition de la FGTB wallonne et de la CSC francophone même si « Christiane Vienne (PS) annonce que son groupe sera particulièrement attentif aux modalités de transposition de la « règle d'or » en droit belge et demande que l'on procède dès lors à une large consultation des interlocuteurs sociaux au moment de cette transposition ».

Aucune promesse tenue !

La transposition du TSCG se concrétise via la conclusion d'un accord de coopération entre l'ensemble des parties concernées. C'est au sein de ce texte que des mesures « aménageant » les effets du TSCG auraient dû figurer, comme par exemple la possibilité de déroger au critère de déficit excessif en fonction de situations particulières, etc.



L'accord de coopération en question a été signé le 13 décembre 2013, avant même sa ratification. Et aucune des dispositions qui auraient pu amortir les conditions drastiques du TSCG n'y figure. Il entérine le Traité en tant que tel sans utiliser le moindre élément contenu dans celui-ci qui aurait permis, par exemple, de définir les conditions exceptionnelles dans lesquelles le pays pourrait ne pas respecter la règle d'or sans être sanctionné. L'ensemble des dispositions du Traité est transposé sans autre forme de procès.

Quels qu'aient été les engagements pris d'intégrer des éléments « sociaux » dans le texte vis-à-vis notamment des organisations syndicales, force est de constater qu'aucun n'a été tenu. De toute évidence, l'accord de coopération, qui organise effectivement la transposition, est scellé et ne peut plus être modifié !

Finalement, aucune consultation n'a été effectuée pour la transposition du TSCG. Et la situation semble complètement bétonnée quant à une modification, même minime, de l'accord de coopération. Le TSCG sera transposé en tant que tel, avec l'ensemble des mesures d'austérité qu'il génère, dans le droit belge !

La FGTB wallonne interpellera les parlementaires fédéraux et wallons pour dénoncer cette méthode, et les appellera à voter contre le décret ou la loi d'assentiment lorsqu'ils leur seront soumis, en réitérant la demande d'une réelle consultation concernant la transposition du TSCG. ■

Service minimum

Hasard du calendrier ou opportunisme électoral, deux instances politiques belges se sont prononcées la même semaine sur l'instauration d'un service minimum dans les transports publics. Si du côté fédéral, le Sénat a entériné le texte concernant la SNCB, du côté bruxellois la majorité appuyée du SPA a rejeté la proposition de service minimum et du remboursement des usagers lors de grèves dites sauvages à la STIB.

Revendication vieille comme le monde

Tout d'abord, faut-il vraiment s'étonner de voir ressurgir ces projets de loi en période électorale ? Le service minimum a, faut-il l'avouer, beaucoup de popularité auprès de la population qui se sent souvent « prise en otage » par les grèves « sauvages » dans les transports. Il faut dire que les médias accentuent ce sentiment via l'angle choisi pour traiter des actions de grève. Partout en Europe, l'instauration d'un service minimum est remise sur la table de manière récurrente. Même si le texte a peu de chance d'aboutir en raison de la proximité des élections, c'est tout de même un signal que l'idée fait son chemin dans la tête de certains élus vraisemblablement déconnectés de la réalité.

Toi tu montes, toi tu ne montes pas !

Le service minimum représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien réels en temps normal, quels seront-ils avec moitié moins de véhicule et davantage d'agacement des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques bus qui roulent à l'heure de pointe.

De plus, qui pourra ou non monter dans le bus, le métro ou le train ? Va-t-on créer des passe-droits ? À Québec, où cette mesure existe déjà, certains partis réclament que 80 % des transports soient opérationnels ; le service minimum mis en place n'étant jamais suffisant. Par ailleurs, avec une telle restriction du droit de grève, le pouvoir de négociation des syndicats est fortement réduit voire inexistant. Mais n'est-ce pas là le vrai objectif (masqué) poursuivi par d'aucuns ?



Service maximum

En France, la SNCF avait reconnu en 2007 que 70 % des dysfonctionnements rencontrés par les usagers étaient dus à la gestion interne et que sur 6 000 incidents ayant mené à des annulations ou retards de train, à peine 2 % résultaient de mouvements sociaux. La plupart des incidents arrivent, en France comme en Belgique, en raison des coupes budgétaires dans les services publics de transport. Rappelons qu'on vient d'y pomper 22 milliards dans les services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports des personnes ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car il leur devient tout bonnement impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité au vu des diminutions budgétaires qui leur sont imposées. Diminutions qui transforment déjà le service rendu en un service... minimum. Ils font grève pour qu'on instaure au quotidien un service maximum dans les transports, ils font grève pour nous tous, et il serait temps que les médias mettent ce point de vue en avant.

Grève symbolique ?

Si comme le prévoit le projet de loi concernant la SNCB voté au Sénat, en cas de grève dite « sauvage », des financements pourraient être supprimés, peut-on encore réellement parler de droit de grève ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas vague, qui ne crée pas d'embarras ce n'est pas une grève. Les syndicats en ont conscience, faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat de moins en moins enclin à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité. En outre, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de l'action politique ? ■

Retrouvez cet article, dans une version plus développée, sur le site de la CGSP wallonne : www.cgspwallonne.be

1^{er} mai à Bruxelles - Plus forts ensemble !

Meeting militant – CGSP place Fontainas – 13h45

C'est sous la présidence de Jean-Pierre Knaepenbergh, secrétaire général de l'IRB, que se tiendra le meeting militant du 1^{er} mai. Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ; Jef Baeck, président des Mutualités socialistes du Brabant et Yvan Mayeur, bourgmestre de la Ville de Bruxelles y prendront successivement la parole au sujet des enjeux politiques et sociaux. À trois semaines des élections, nous ne manquerons pas de rappeler ce que les citoyens travailleurs bruxellois attendent des partis de gauche.

On rejoindra ensuite la place Rouppe en cortège avec la fanfare *Jour de Fête*.

Tout autour de la place, les nombreux stands du village solidaire vous accueilleront pour un moment de militance ou de convivialité.

Animations et concerts gratuits – place Rouppe – dès 13h

Rokia Traore en concert

En tête d'affiche des concerts de cette 21^e édition, la Fête du 1^{er} mai de la FGTB de Bruxelles et de la FMSB a invité une artiste remarquable par son talent et sa personnalité subtile et engagée : Rokia Traore.

Son pari est de jouer une musique authentique et innovante sans succomber aux effets de modes.

Ce qui ajoute au charme et la spécificité de ses chansons, c'est qu'elle a créé sa propre langue, tel un idiome musical jailli d'une source parfois mystérieuse et qui touche au cœur !

The Experimental Tropic Blues Band

Une énergie brute et pure sur scène comme dans ses albums. Un mélange détonnant de rock et de blues. Les Tropics sont un concentré d'ardeur bien de chez nous puisqu'ils viennent de Liège !

Chicos y Mendez

Gagnant de la deuxième édition du concours *Working Class Live*, le groupe bruxellois Chicos y Mendez nous livrera un vibrant concentré de reggae/ragga, de consonances latinos et de musiques du monde.

Il y aura également de nombreuses animations de rue.

La fin de la fête est prévue à 20h.

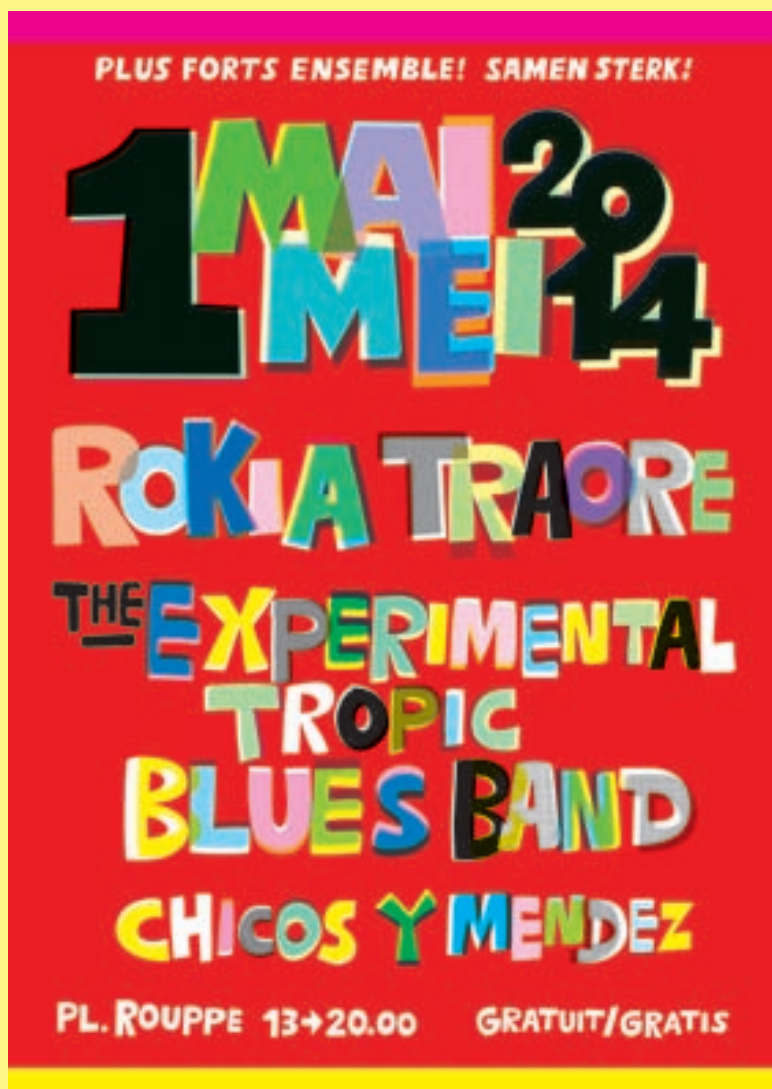
Plus d'infos

www.brusselsmaydayfestival.org

www.fgtbbruxelles.be

www.abvvbrussel.be

Tél. 02 552 03 57



Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





Reprise du **dialogue social**

Comme vous le savez, le début de l'année 2014 a mis bpost à la une de l'actualité.

Le départ volontaire de Johnny Thijs a créé de nombreuses polémiques entre le Premier ministre et le ministre des Entreprises publiques.

Toute cette saga a donné l'occasion aux partis politiques de droite de soutenir les propos de l'ancien CEO de bpost.

Il n'en fallait pas plus, pour ouvrir la campagne électorale !

La N-VA, le VLD et le MR ont fustigé la politique menée par les socialistes francophones et plus particulièrement par Jean-Pascal Labille, notre ministre de tutelle.

Dans plus ou moins un mois, nous irons voter.

Comme à chaque élection, la CGSP secteur poste soutiendra tous les partis de GAUCHE !

Nous savons aussi que si le Parti socialiste ne se trouve pas dans le prochain gouvernement, nous devons nous inquiéter pour l'avenir de nos Entreprises publiques.

La droite a annoncé la couleur : elle se chargera de bpost et de Belgacom.

Qu'on se le dise !

En ce qui concerne bpost justement, nos revendications menées avec détermination ont porté leurs fruits. Le dialogue social a repris à tous les niveaux.

Nous venons de conclure la CCT 2014-2015 et nous la présenterons prochainement dans nos régionales.

Les mesures proposées portent sur l'amélioration du pouvoir d'achat, un possible nouveau bonus non récurrent basé sur les résultats financiers de 2014 et payable en 2015, et des mesures relatives à l'aménagement des fins de carrière.

L'Entreprise semble avoir compris aussi qu'il était grand temps de concevoir les réorganisations autrement (lire la déclaration de Koen Van Gerven ci-après).

Pour celles dans le réseau dont le lancement était planifié dans les semaines à venir, l'Entreprise prendra le temps nécessaire pour améliorer tant la qualité que la faisabilité de ces organisations, et ce en étroite collaboration avec les membres du personnel concernés, ainsi qu'avec les partenaires sociaux.

Nous n'avons pas gagné la guerre mais bien une bataille, sans pour autant avoir dû passer à l'action !

Malgré cela, nous restons très attentifs pour la suite des négociations. Le combat syndical continue...

Fraternellement.

Jacques Lespagnard
Secrétaire général

Monique Bruggeman
Secrétaire de l'IRW

Déclaration de Koen Van Gerven

Pacte pour les réorganisations futures

Voici la déclaration que K. Van Gerven a faite en Commission paritaire du 20 mars dernier au sujet des réorganisations futures.

Ces dernières semaines, suite à la procédure de nomination du nouveau CEO, des questions ont été posées par les partenaires sociaux quant à savoir si l'entreprise ne se trouve pas à un tournant de son histoire et si le moment n'est pas venu de réfléchir fondamentalement à la manière dont l'entreprise peut et doit évoluer dans les années qui viennent.

« Comme je l'ai déjà déclaré lors de ma nomination, l'importance d'une bonne concertation sociale est essentielle pour bpost. C'est pourquoi j'ai suivi de près les discussions des dernières semaines et que je souhaite aujourd'hui m'engager à ce que je nommerais « un pacte pour les réorganisations futures dans cette entreprise ».

Pourquoi est-ce si important ?

Afin de pouvoir continuer à garantir la pérennité de cette entreprise et de ses emplois, il est indispensable que bpost continue à évoluer et à mettre sur pied les réorganisations nécessaires.

La réflexion portant sur la manière d'aborder ces réorganisations à l'avenir est dès lors essentielle.

Dans ce Pacte pour les réorganisations futures, je souhaiterais distinguer trois thèmes :

- quelle sera notre approche des réorganisations au niveau local ?
- qu'en sera-t-il des réorganisations au niveau national ?
- quel sera le mode d'application du statut syndical ?

Les réorganisations au niveau local

J'ai compris que les partenaires sociaux nourrissent de grandes inquiétudes quant à la façon dont se déroulent les réorganisations dans le réseau. En résumé, j'en retiens les messages principaux suivants :

- la nécessité d'une plus grande stabilité ;
- la demande d'amélioration de la qualité et une meilleure faisabilité des dossiers de réorganisation ;
- et, corrélativement, les suggestions visant à une attention accrue pour davantage d'implication locale et pour plus de clarté et d'uniformité dans l'approche des dossiers de réorganisation.

Afin de répondre à ces inquiétudes, notre approche des réorganisations sera différente à l'avenir.

Tout d'abord, nous adapterons la fréquence de révision des tournées de distribution.

Ensuite, nous prendrons une série de mesures concrètes afin d'améliorer la stabilité dans les organisations et donc la stabilité pour les collaborateurs.

Pour fournir des dossiers de meilleure qualité et pouvoir garantir davantage de certitude quant à la faisabilité, les collaborateurs et leurs représentants seront impliqués davantage et de manière plus proactive dans la préparation des nouvelles organisations.

Les réorganisations au niveau national

Ces derniers mois ont démontré que la concertation en la matière peut être améliorée. Je demande dès lors que l'on tire les leçons qui s'imposent, notamment de la façon dont le dossier « intake et transport » a été suivi.

Par ailleurs, je souhaite expressément un accompagnement/développement proactif dans le cadre de dossiers de réorganisation importants :

- en cas de dossiers de réorganisation importants, le Job Mobility Center sera chargé de l'accompagnement/du développement proactif de tous les membres du personnel concernés ;
- en d'autres termes, le Job Mobility Center accompagnera le personnel dès le début de la communication liée à un dossier de réorganisation important, et ce avant qu'une procédure de sélection soit lancée, en complément aux formations. Non limitatif : des informations sur les techniques écrites et orales de sélection, comment postuler, comment anticiper son avenir professionnel ; des vues supplémentaires sur les possibilités de carrière, en commençant par le choix du trajet offrant les meilleures opportunités et convenant le mieux aux compétences de l'intéressé, le suivi de la progression de l'intéressé ; l'identification d'autres possibilités d'avenir...
- en outre, la problématique de la création de nouveaux contenus de fonction par rapport aux méthodes lift-and-shift, sera évaluée de façon critique.

Je demande au Job Mobility Center d'élaborer les règlements nécessaires à cet effet dans les semaines à venir.

Le mode d'application du statut syndical

Je demande un renouvellement du respect pour le statut syndical, plus particulièrement en ce qui concerne l'application des articles portant sur les prérogatives des syndicats représentatifs et, entre autres, en ce qui concerne leur présence aux épreuves de sélection.

Je souhaite insister sur le fait que je m'engage formellement à exécuter ce Pacte pour les réorganisations futures comme convenu.

Cela porte en tout premier lieu sur les réorganisations encore à venir au sein de MSO, dans le cadre desquelles je requiers de MSO une concrétisation intégrale.

Mais toutes les autres catégories de personnel au sein de l'entreprise sont concernées : il suffit de penser aux réorganisations au sein du réseau de bureaux, où les mêmes

objectifs en matière de stabilité et de participation proactive accrue du personnel, occuperont une position centrale. Cela vaut également pour d'autres départements comme Cleaning...

Je demande par conséquent à ces départements de décliner ce pacte dans une note d'application pour leur département respectif (RSS, Cleaning...) et de le soumettre pour discussion à la Sous-commission paritaire respective prévue au mois d'avril.

Enfin, je souhaite demander aux partenaires sociaux de reprendre officiellement le fil des concertations sociales sur la base de ce Pacte. »

Koen Van Gerven
CEO



**Venez visiter le nouveau site
de la CGSP WALLONNE**



 www.cgspwallonne.be
 www.facebook.com/cgspwallonne
 www.twitter.com/irw_cgsp



PORTEZ CE PIN'S
LE 17 MAI !



PEUR DE QUOI ?

L'AMOUR
EST PLUS
DIVERS
QU'ON L'IMAGINE...



17 MAI

JOURNÉE DE LUTTE
C O N T R E
L'HOMOPHOBIE

Depuis 2005, la Communauté française et la Wallonie adhèrent à la **Journée mondiale de lutte contre l'homophobie**, lancée à l'initiative du Comité **IDAHO** (International Day Against HOmophobia and Transphobia).

En portant ce pin's le 17 mai, vous témoignerez qu'en Communauté Wallonie-Bruxelles, nous sommes **fiers de nos diversités** quelles que soient les orientations sexuelles ou les identités de genre. Les pin's sont disponibles gratuitement via www.arcenciel-wallonie.be.

Une initiative d'Arc-en-Ciel Wallonie asbl avec la collaboration de la Wallonie et de la Communauté française.



Wallonie



ArcelorMittal

arc-en-ciel
Wallonie
Association wallonne des arc-en-ciel 2007

www.arcenciel-wallonie.be

Régionale de Charleroi

Permanence fiscale

Camarade,

Comme chaque année, une permanence fiscale se tiendra à la régionale de Charleroi. Celle-ci se réalisera le mercredi 18 juin 2014, de 8h à 14h.

Les affilié(e)s en ordre de cotisation peuvent passer pour remplir leur déclaration fiscale. Pour ce faire, vous devez vous munir des documents suivants :

- déclaration d'impôt (joindre le « brouillon ») ;
- déclaration de l'année précédente ;
- déclaration précompte immobilier (Revenu cadastral) ;
- fiches de salaires 281.10 ;
- fiches congés payés 281.10 ;
- votre date de naissance et votre état civil ;
- nom et date de naissance des enfants ;
- éventuellement preuve de paiement de pension alimentaire ;
- attestations « épargne-pension » et « assurance-vie » ;
- attestations prêt hypothécaire, date du prêt et précisez si c'est un refinancement, les documents du prêt initial sont nécessaires (tableau d'amortissement, etc.) ;
- fiches pension, revenus de remplacement (chômage, maladie et invalidité) ;
- éventuellement, un détail de vos frais réels, si vous pouvez prouver ceux-ci ;
- tout autre document devant être joint à votre déclaration ;
- tous les documents concernant les travaux réalisés dans votre habitation donnant droit à une réduction d'impôt.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez accepter nos salutations fraternelles.

Jules Schellens
Président régional

Carmino Fasano
Secrétaire régional

Régionale de Namur-Luxembourg

Exercice d'imposition 2014 – Revenus 2013

Cette année encore, la CGSP-TBM sera aux côtés de ses affiliés pour les aider à remplir leur déclaration fiscale.

Ci-dessous, vous trouverez les permanences fiscales pour les deux provinces :

- les 3, 6, 9 et 16 juin 2014 de 9h à 15h à la CGSP Namur (bureau TBM 2^e étage) ;
- le 10 juin 2014 de 9h à 11h au dépôt de Marloie ;
- le 19 juin 2014 de 9h30 à 11h au dépôt de Florenville.

Afin d'organiser au mieux ces permanences il est impératif de prendre rendez-vous avec le secrétariat :

- Patrick Croon 0497/02 72 93 ou 081/729 122 ;
- Jules Schellens 081/729 158.

J'attire votre attention sur l'importance de vous munir des documents nécessaires au calcul de vos impôts :

- déclaration d'impôt avec le brouillon ;
- déclaration de l'année précédente ;
- revenu cadastral ;
- fiche de rémunération 281.10 etc. ;
- fiche des congés payés 281.10 ;
- éventuellement preuve de paiement de pension alimentaire ;
- attestation épargne-pension et assurance-vie ;
- prêt hypothécaire, date du prêt et précisez s'il s'agit d'un refinancement, les documents du prêt initial sont nécessaires (tableau d'amortissement, etc.) ;
- tous les documents concernant les travaux réalisés dans votre habitation donnant droit à une réduction d'impôt ;
- fiche pension, revenus de remplacement (chômage, maladie et invalidité) ;
- éventuellement, un détail de vos frais réels ;
- tout autre document nécessaire pour réaliser votre déclaration fiscale.

Patrick Croon
Délégué permanent

Régionale de Bruxelles-Capitale STIB

Les négociations se poursuivent...

Les négociations à la STIB se poursuivent dans un climat positif. Grâce à l'ardeur absolue de nos permanents, plusieurs CCT ont été signées et/ou prolongées récemment.

Ainsi une CCT a été signée pour **les allocations familiales extralégales**. À partir du 1^{er} janvier 2014 ces allocations sont octroyées pour les propres enfants du travailleur pour lesquels il reçoit des allocations familiales légales et étendues jusqu'aux enfants adoptifs et enfants placés pour autant qu'il bénéficie également d'allocations familiales pour ceux-ci. Le montant est porté à 15,01 €/enfant/mois brut et sera dorénavant indexé automatiquement.

Une deuxième CCT est conclue pour **les interventions de la STIB dans les frais de séjours de vacances** pour les enfants du personnel. Cette intervention pour les colonies de vacances sera accordée selon les mêmes modalités que celles prévues pour les allocations familiales extralégales : enfants propres, enfants adoptifs et placés pour autant qu'ils aient entre 4 et 18 ans. Les colonies doivent être organisées par une institution belge. En cas de colonies avec nuitées, il ne sera octroyé qu'une seule intervention par année et par enfant, pour autant qu'il y ait au moins 5 nuitées consécutives avec un maximum de 15. Pour un séjour sans nuitée, deux séjours au maximum seront pris en charge avec une durée de minimum 5 jours consécutifs par enfant et par année. L'intervention pour les séjours avec nuitées est plafonnée à 23 €/enfant/jour et à 14 €/enfant/jour pour les séjours sans nuitée. Dans tous les cas, un montant de 12,50 €/séjour/enfant restera à charge du travailleur. Cette CCT prend cours au 1^{er} janvier 2014.

Enfin, la CCT concernant **la prépension conventionnelle à temps plein pour les agents natifs en 1956** est prolongée à partir du 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée.

Tous les documents relatifs à cette CCT sont disponibles chez nos délégués.

Pour toute info complémentaire : n'hésitez pas à consulter vos délégués, ils se feront un plaisir de vous aider.

Dario Coppens
Secrétaire régional



À LIRE



Faut-il faire sauter Bruxelles ?

C'est pas rien, l'Europe. Elle surveille nos déficits et contrôle nos budgets. Elle gère notre monnaie. Elle en appelle à la « compétitivité » et à la « modération salariale ». Mais autant on surveille l'Élysée, autant la Commission, rien que d'y songer ça nous fait bailler : comment s'informer sur ce machin qui, à deux heures en Thalys de Paris, nous paraît si lointain ? Pour s'informer sur l'Europe, on a donc fait du tourisme. On a visité le « quartier européen », un kilomètre carré, environ. On a flâné parmi ces bâtiments aux vitres teintées, ces grandes esplanades. Et à se balader entre les tours, on découvre d'autres détails, qui peuvent nous servir de symboles. C'est une plaque d'amitié, devant l'entrée du Parlement, entre les lobbies et les députés européens. C'est une statue portant un euro à bout de bras. C'est un portrait géant de Jacques Delors. Et puis, on est entrés dans les tours, on a discuté avec les « décideurs », fonctionnaires, élus, lobbyistes, syndicalistes, comme ça, en reporter qui baguenaude. Et s'affiche tranquillement la fusion, la confusion, de la politique avec la finance. C'est à cette promenade que le lecteur est invité. Une excursion dans la capitale de l'Europe. Mais qui est aussi, surtout, une incursion dans les têtes de ceux qui la font.

Fondateur du journal *Fakir*, **François Ruffin** est reporter pour l'émission *Là-bas si j'y suis* sur France Inter, ainsi que pour *Le Monde diplomatique*.

François Ruffin, *Faut-il faire sauter Bruxelles ? Un touriste enquête*, Fakir Éditions, Paris, février 2014, 122 p., 7 €.

Commun !

Apparues dans le mouvement altermondialiste à la fin des années 1990, les revendications actuelles autour du « commun » s'élaborent via une intense réflexion théorique et de nouvelles formes de lutte, articulées sur une résistance à l'appropriation capitaliste et étatique et sur une recherche pratique de nouvelles formes d'autogouvernement. C'est cette donne nouvelle qu'analyse en détail cet ouvrage, en s'appuyant autant sur les processus en cours que sur la critique des interprétations qui font écran à leur compréhension.

Il sera ainsi posé en principe que le commun n'est pas le caractère intrinsèque de certains biens mais constitue la dimension de l'inappropriable. Le commun ne peut donc désigner un objet de propriété : il est bien plutôt ce qui résiste à toute classification des biens, comme à toute typologie des formes de propriété. Aucune chose n'est en soi ou par nature « commune ». C'est l'activité des hommes qui rend telle ou telle chose commune en la soustrayant aux logiques d'appropriation et en la réservant pour l'usage commun, en fonction de la détermination collective de fins sociales. En ce sens, le commun renvoie toujours à une pratique qui vise à l'instituer. Cette institution consiste dans la coproduction de règles de droit engageant tous ceux qui ont participé à cette activité. Enfin, le commun ne relève pas d'une « gouvernance » pacifiée fonctionnant au consensus, il ne se constitue, ne se maintient et ne s'étend que dans et par le conflit. Contre toute illusion gestionnaire, il faut affirmer que ce qui est institué comme commun ne peut l'être que dans une opposition active à tout processus de privatisation ou de confiscation étatique.

Ainsi, « commun » est le nouveau nom d'un régime de pratiques et de luttes ouvrant sur un avenir non capitaliste.



Pierre Dardot et Christian Laval sont respectivement philosophe et sociologue. Ensemble, ils ont publié à La Découverte, *Sauver Marx ?* et *La nouvelle raison du monde*, et en 2012, chez Gallimard, *Marx : prénom Karl*. Le présent livre réalise ce que leurs autres livres n'avaient fait qu'annoncer : contribuer au renouvellement de la critique sociale.

Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Éd. La Découverte, Paris, mars 2014, 400 p., 25 €.



Dictionnaire amoureux de la Laïcité

Les religions sont-elles dangereuses ? Non, si elles n'engagent que les croyants. Oui, si elles prétendent à nouveau dicter la loi commune. Les fanatismes religieux d'aujourd'hui sont inquiétants. Face à eux, un seul rempart : la laïcité. Une laïcité contestée par les nostalgiques des privilèges publics des religions. Pourtant elle fournit à des hommes d'origines très diverses un cadre commun universel, délivré des traditions rétrogrades. Ainsi elle les unit tous en conjuguant le respect des différences et l'émancipation de chacun.

Histoire, géographie, philosophie, littérature, théologie, sociologie, droit font de ce livre une véritable encyclopédie de la laïcité. On s'y promènera « à sauts et à gambades » pour en comprendre le sens et l'enjeu, admirer ses héros, goûter les beaux textes qu'elle a inspirés, mesurer sa dynamique aux divers points du globe.

Henri Peña-Ruiz est un philosophe et écrivain français. Agrégé de l'université et docteur en philosophie, il est réputé pour ses travaux au sujet de la laïcité en France.

Henri Peña-Ruiz, *Dictionnaire amoureux de la Laïcité*, Éd. Plon, Paris, mars 2014, 850 p., 25 €.





30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités - Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Élections ! Et après... ?
- 4 /** Dossier • Quelle(s) fin(s) pour l'Europe ?
- 6 /** TSCG • Ratification du TSCG - Promesses non tenues
- 7 /** Le mot qui pue • Service minimum
- 8 /** IRB • 1^{er} mai à Bruxelles

Infos POSTE

- 9 /** Édito • Reprise du dialogue social
- 10 /** Déclaration de Koen Van Gerven • Pacte pour les réorganisations futures

Infos TBM

- 13 /** Régionale de Charleroi • Permanence fiscale
/ Régionale de Namur-Luxembourg • Exercice d'imposition 2014 – Revenus 2013
- 14 /** Régionale de Bruxelles-Capitale • STIB
- 15 /** À lire

www.cgspwallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11